

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 20 décembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-074

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : M. Yves COURTOT - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT

Pouvoir de :

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Franck LALIGANT à M. Philippe CHAUCHOT

Mme Yvette CHAUCHEFOIN à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 13

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 021-212105019-20231220-D2023_074-DE



OBJET : REMPLACEMENT TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE DE LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU - BOIS BRÛLÉ

Considérant la nécessité de remplacer en urgence le transformateur électrique alimentant la station de traitement de l'eau de Bois Brûlé située sur la commune de Civry en Montagne ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :

- 1) Adopter le principe de remplacement du transformateur électrique de la station de traitement de l'eau – Bois brûlé pour un montant de 72 575,50€ H.T ;
- 2) Adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Montant des travaux H.T	72 575,50 €
Subvention Conseil Départemental de la Côte d'Or – Appel à projet patrimoine communal – 30%	21 772,65 €
Subvention DETR – Etat – 20%	14 515,10 €
Fonds propres de la commune – 50%	36 287,75 €

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 20 décembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-074

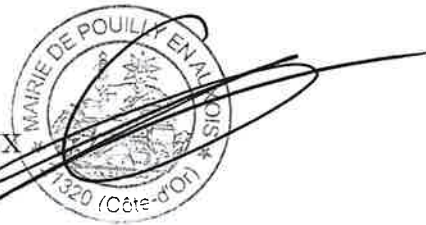
- 3) Dire que le projet n'a fait l'objet d'aucune acceptation de devis et de commencement d'exécution et s'engager à ne commencer les travaux que lorsque les dossiers de demande de subvention seront déclarés complets ;
- 4) Solliciter le concours du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre de l'appel à projet patrimoine communal ;
- 5) Solliciter le concours de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- 6) Demander à bénéficier de l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des subventions ;
- 7) Attester de la propriété communale du bien objet du projet ;
- 8) Inscrire les crédits au budget dans la section d'investissement ;
- 9) Autoriser le Maire à intervenir et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération ainsi qu'aux demandes de subvention auprès des financeurs.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Yohann Mortier-Jeannin".

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 021-212105019-20231220-D2023_074-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font with a swoosh underneath.